



Pêche Loisirs Compétitions Grande-Synthe

Les cartes PLC sont en vente auprès du Syndicat d'initiative 4 bis place René Carême à Grande Synthe et au local de pêche "PLC 22 rue du Westhoek à Grande Synthe. Le tarif est fixé lors de l'assemblée générale tous les 3 ans.

Celles-ci permettent de pêcher uniquement sur les plans d'eau de la ville (Moulin, Courghain, Carrefour contact, Puythouck).

Les titulaires de la carte de pêche fédérale Nord et les titulaires de la carte interfédérale peuvent également pratiquer sur ces plans d'eau.

Les plans d'eau de Grande Synthe, faisant partie du domaine particulier, les titulaires d'une carte fédérale d'un autre département sont autorisés à la pratique de la pêche seulement s'ils sont munis d'une carte interfédérale ou d'une carte de pêche loisir compétition.

Réglementation :

La pêche est ouverte toute l'année. Elle doit s'exercer ½ heure avant le lever du soleil et ½ après son coucher.

La pêche de nuit est interdite sur tous les plans d'eau de la ville.

Le titulaire d'une carte de pêche loisir compétition (adulte, journalière) ou d'une carte fédérale Nord ou interfédérale a le droit de pêcher à l'aide de 4 lignes. Le nombre de ligne destinée à la capture des carnassiers est limité à deux maximum.

Pour le titulaire de la carte PLC (jeune jusqu'à moins de 18 ans et femme) l'usage est réduit à une seule ligne.

La pêche aux carnassiers est autorisée selon les dates d'ouverture et de fermeture officielles (voir avis annuel préfectoral). La taille réglementaire pour la capture du brochet est fixée entre 60 et 80 cm et minimum 50 cm pour le sandre. Pour le brochet en dessous ou en dessus des tailles indiquées, ceux-ci doivent être remis immédiatement à l'eau. La pêche au vif est tolérée (canne posée) avec un seul hameçon simple. Le prélèvement de carnassiers par jour est autorisé à une seule capture.

Parcours pêche Puythouck :

La pêche au leurre est autorisée selon le respect des autres pêcheurs présents sur le plan d'eau. Le no kill pour les carnassiers est obligatoire sur les plans d'eau du moulin, du courghain et parcourt réserve du puythouck. Il est conseillé sur les autres parcours.

Le no kill est obligatoire pour les carpes, les amours blancs et les esturgeons.

Le transvasement des poissons est interdit entre les divers parcours ainsi que l'introduction de toutes espèces aquatiques dans tous les plans d'eau. Tout manquement fera l'objet d'une sanction pénale immédiate.

Le stationnement des véhicules auprès des berges et des zones enherbées est interdit.

Il est conseillé d'utiliser les parkings à proximité et d'accéder à pied sur le lieu de pêche.

Les pêcheurs sont tenus de respecter les lieux de pêche et de laisser l'emplacement propre après leurs départs.

Sur les plans d'eau, la pratique de la pêche est contrôlée. La police nationale, la police municipale et les gardes pêche ont pour mission de rappeler à l'ordre et de verbaliser tout pêcheur ayant manqué aux obligations des règlements en vigueur.

Rappel : arrêtés municipaux et protocoles de la ville de Grande Synthe

La baignade, le camping, la navigation ainsi que le float tubs sont interdits sur tous les plans d'eau

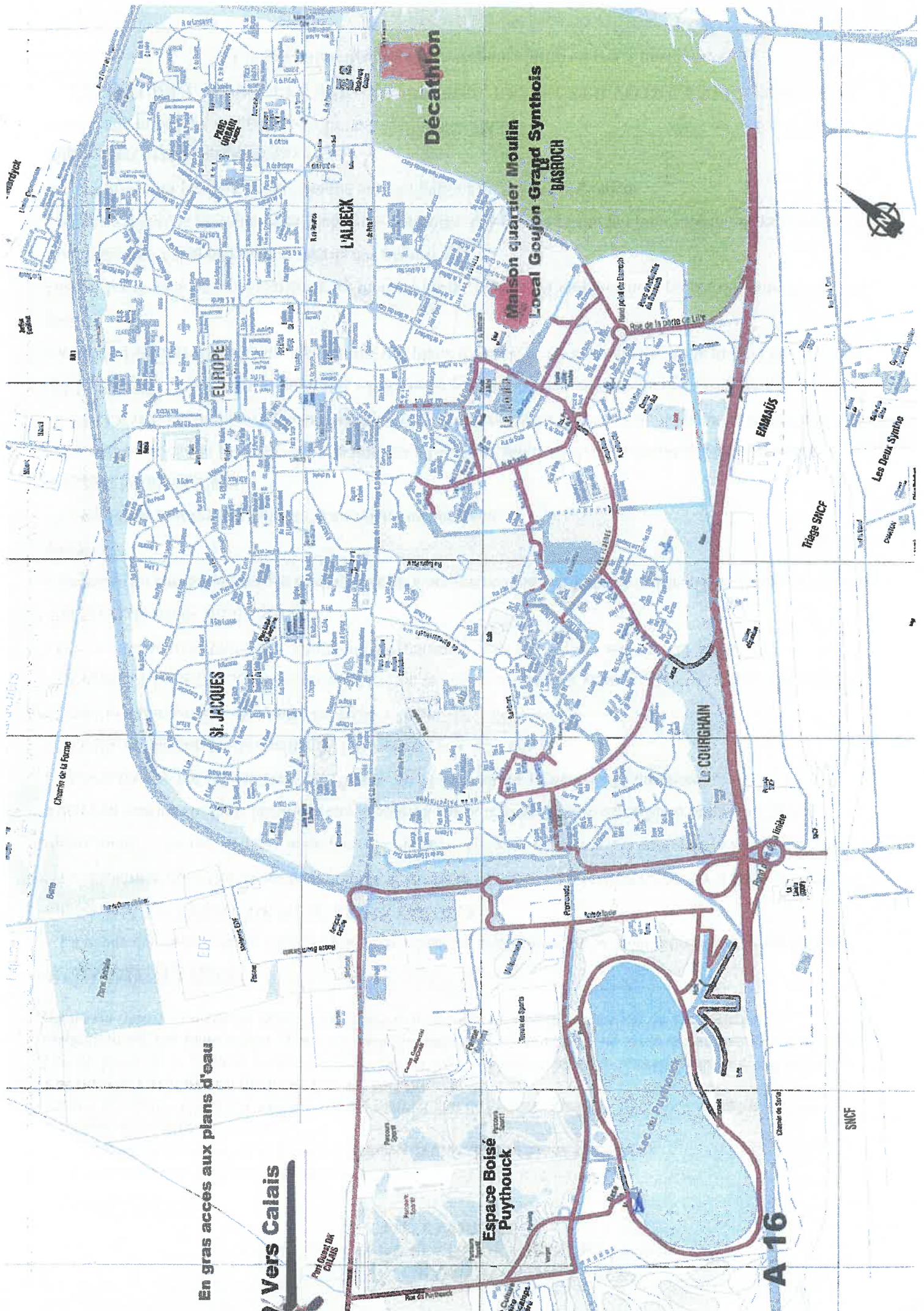
L'action de pêche se fait uniquement de la berge sans entrer dans l'eau.

Un arrêté municipal aux abords des berges de la base de voile interdit la pratique de la pêche dans cette zone.

L'association PLC décline toutes responsabilités en cas d'accident.

En gras accès aux plans d'eau

Vers Calais



A16

SNCF

Triège SNCF

Les Deux Synthois

DÉCATHLON

L'ALBECK

Maison quartier Moulin
Local Goujon Grand Synthois
BASROCH

EUROPE

ST. JACQUES

LE COURCHAÏN

EMMAÏS

Espace Boisé
Puythouck

Lac de Puythouck

